

Décision 96-D-15 du 12 mars 1996

relative à des pratiques mises en oeuvre par
le Syndicat des architectes libéraux du
département de la Haute-Loire et le Conseil
régional de l'Ordre des architectes
d'Auvergne

Posted on: 22 mars 1996 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision

40.87 Ko